

DECISION N°28/2022/Institut Mines-Télécom

(annule et remplace la décision n°65/2021 du 1^{er} décembre 2021)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AU SEIN DE MINES SAINT ETIENNE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération n° 2021-1-6 du conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

Vu l'arrêté de nomination du 23 mars 2022 nommant Monsieur Jacques FAYOLLE directeur de Mines Saint-Etienne à compter du 1^{er} mai 2022.

A compter du 3 mai 2022

Section 1. Opérations de recettes

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les accords, les conventions, les contrats, les actes générateurs de recettes, hors ceux emportant cession du patrimoine immobilisé de l'IMT, pour un montant supérieur à deux millions d'euros HT (2 000 000 € HT) et inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT) relevant de la seule école Mines Saint-Etienne.

- M. Jacques FAYOLLE, Directeur ;
- M. David FARA, Secrétaire général ;
- Mme Christine JAMEN, Directrice du personnel et des ressources humaines

Et cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- 1) Pour les occupations du domaine public, les contrats et les actes relatifs aux logements de la Maison des élèves du Campus Georges Charpak Provence :
 - M. Philippe LALEVEE, Directeur du campus G. Charpak Provence ;
 - M. Thierry RICORDEAU, Responsable de la vie étudiante (campus Georges Charpak Provence) ;
- 2) Pour les conventions d'hébergement des entreprises au sein de TEAM@Mines Saint-Étienne (espace de maturation et d'accélération technologique de projets de création d'entreprises à fort potentiel technologique) :
 - M. Philippe LALEVEE, Directeur du Campus G. Charpak Provence ;
 - M. Éric DUFLOT, Directeur des partenariats et de l'innovation ;
- 3) Pour les licences d'exploitation de droits de propriété intellectuelle et les conventions de partenariat de recherche, à :
 - M. David DELAFOSSE, Directeur adjoint en charge de la Recherche ;
 - M. Éric DUFLOT, Directeur des partenariats et de l'innovation ;

Section 2. **Adhésion à des associations ou groupements**

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs, les documents emportant adhésion à des associations ou groupements professionnels d'un montant inférieur à 5 000 € HT en cas de 1ère adhésion ou inférieur à 15 000 € HT en cas de renouvellement :

- M. Jacques FAYOLLE, Directeur ;
- M. Krzysztof WOLSKI, Directeur adjoint en charge des formations ;
- M. David DELAFOSSE, Directeur adjoint en charge de la Recherche ;
- M. David FARA, Secrétaire général ;
- Mme Christine JAMEN, Directrice du personnel et des ressources humaines ;
- M. Philippe LALEVEE, Directeur du campus G. Charpak Provence.

Section 3. **Mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel**

Délégation permanente de signature est donnée à M. Jacques FAYOLLE, Directeur, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans la limite du périmètre de Mines Saint-Etienne, toute pièce relative aux formalités préalables à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel en qualité de responsable des traitements de données, pour l'Institut Mines-Télécom :

Section 4. **Dépôt de plainte**

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les dépôts de plainte pour des faits commis sur les emprises de Mines Saint-Etienne :

- M. Jacques FAYOLLE, Directeur ;
- M. David FARA, Secrétaire général ;

Section 5. **Publication et exécution de la présente décision**

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 3 mai 2022



Odile GAUTHIER
Directrice générale

